

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 25 JUIN 2013

Convocations du 20/06/2013

Présents : Mmes MM. Robert TARDY ; Marc VERNAY ; Henri BENIERE ; Annie LAGNIET ; Philippe LAGNIET ; Julien TARDY ; Isabelle VERNAY ; Bernard VILLEMAGNE .  
Absents : Bernadette CHAIZE (pouvoir à Isabelle VERNAY)  
Secrétaire : Isabelle VERNAY

## Compte-rendu de la séance précédente :

Approuvé à l'unanimité

## Marché de service de restauration scolaire :

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le restaurant « le Vieux Chêne » à Tarentaise ne fournira plus les repas des cantines du Bessat et de Tarentaise à compter de la rentrée scolaire 2013 – 2014. En outre, suite à un courrier d'un administré, la Préfecture nous informe que notre mode de gestion de la cantine par une association n'est pas conforme aux règles de la commande publique, qu'il est nécessaire de l'abandonner et d'avoir recours à un marché public. Le mode de gestion le plus adapté à notre situation est un marché de services de livraison de repas. Une consultation a donc été lancée, conformément aux articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics. Une seule entreprise, la Société de restauration SODEXO, a transmis une proposition, aux conditions suivantes :

- repas à 4 composantes au tarif de 3,35 € H.T., soit 3,53 € T.T.C.
- repas à 5 composantes au tarif de 3,50 € H.T., soit 3,69 € T.T.C.
- proposition faite à condition qu'elle soit acceptée par les deux mairies de Tarentaise et du Bessat.

Le Conseil Municipal approuve le marché avec la Société de restauration SODEXO pour le repas à 5 composantes au tarif de 3,50 € H.T., soit 3,69 € T.T.C. et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

## Voirie forestière du massif de la Petite Chomienne :

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'une route forestière sur l'itinéraire dénommé « La Petite Chomienne » depuis le Rôt (Commune du Bessat) jusqu'au Coin (Commune de La Valla en Gier). La longueur du tracé est de 9 800 mètres dont 600 mètres sur la commune de La Valla en Gier et 9 200 mètres sur notre territoire. Cette opération comporte aussi la création de pistes de débardage (600 mètres sur la commune de La Valla en Gier et 1 900 mètres sur notre commune), de dépôts (un pour La Valla en Gier et onze pour Le Bessat) et inclut les frais administratifs (géomètre, notaire) et de maîtrise d'œuvre. Le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) en est l'animateur.

La commune du Bessat assurera la maîtrise d'ouvrage en tant que mandataire et celle de La Valla en Gier sera maître d'ouvrage associé de cette opération estimée à la somme de 468 240 € H.T., non compris le coût des lignes de trésorerie. Ce projet pourrait faire l'objet de subventions à hauteur de 80 % sur le montant HT des travaux. Le paiement du solde, déduction faite des subventions publiques, pourrait être obtenu moyennant la participation des propriétaires des parcelles forestières desservies.

Le Conseil Municipal confirme son intérêt pour cette desserte forestière, accepte que la commune du Bessat soit maître d'ouvrage mandataire et la commune de La Valla en Gier, maître d'ouvrage associé, approuve la convention de mandat entre les deux communes et autorise le Maire à la signer, ainsi que tout document et acte relatif à ce projet. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

## Matériel de déneigement – dossier de subvention au Conseil Général :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 26 juin 2012 approuvant l'acquisition du tracteur RENAULT en remplacement du vieux tracteur LANDINI pour répondre aux exigences liées à la viabilité hivernale et soumet à l'examen du Conseil Municipal deux devis d'équipement de ce tracteur pour effectuer des opérations de déneigement :

- Fraise à neige, pour un montant de 9 400,00 € H.T.
- Remorque nécessaire à l'évacuation de la neige dans le bourg pour un montant de 5 900 € H.T..

Le Conseil Municipal approuve ces acquisitions et sollicite l'aide financière du Conseil Général. Les crédits sont inscrits au budget 2013.

## Election et désignation des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier :

Monsieur le Maire fait connaître que par lettre du 13 mai 2013 Monsieur le Président du Conseil Général l'a invité à faire procéder par le conseil municipal à l'élection et la désignation des membres appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier (CCAF). L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 5 juin 2013 et a été inséré dans le journal « la Tribune le Progrès » du 13 juin 2013.

- Élection de 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis et de deux suppléants :

Il a été procédé à l'élection, à bulletins secrets, dans les conditions fixes par le code général des collectivités territoriales. Mmes MM. André TARDY, Carole GREMILLET, Maryse CONVERT sont élus membres titulaires et Mme Bernadette CHAIZE, M. Marc VERNAY sont élus membres suppléants.

- Désignation d'un conseiller municipal titulaire et de deux conseillers municipaux suppléants :

Le conseil municipal désigne :

- M. Henri BENIERE, titulaire
- Mme Annie LAGNIET, première suppléante
- M. Bernard VILLEMAGNE, deuxième suppléant

- Désignation de deux propriétaires forestiers de la commune et de deux propriétaires forestiers suppléants :

Le conseil municipal désigne :

- Mmes Marie-Thérèse TARDY, Catherine REBSAMEN, membres titulaires
- MM. Thierry REYNAUD, Joël TARDY, membres suppléants

**Convention d'occupation précaire de terrains communaux :**

Approbation d'une convention avec la Ferme du Prince pour exploiter des terrains communaux situés à la Pyramide et Chaubouret, dont certains présentent un intérêt écologique et sont intégrés dans le site Natura 2000,

**Admission en non-valeur :**

Monsieur le Maire expose au conseil que les états de restes font apparaître des recettes irrécouvrables, dont le receveur municipal demande l'admission en non-valeur du fait de l'impossibilité d'exercer des poursuites utilement, par suite de faillite des débiteurs.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur :

- sur le budget de la commune, la somme 693,98 € pour l'année 2011
- sur le budget de l'Eau et l'Assainissement, la somme de 396,65 € pour l'année 2011

celle de 771,58 € pour l'année 2012.

**Subvention Foyer Rural :**

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 1 000,00 € au Foyer Rural pour le financement du feu d'artifice à l'occasion de la fête du village.

**Subvention à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers :**

Le Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Genest-Malifaux va fêter son 150<sup>ème</sup> anniversaire. La commune accorde d'une subvention de 300,00 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour participer au financement de ces festivités qui auront lieu le samedi 14 septembre 2013.

**Compte-rendu des commissions :**

**Voirie :**

- Etude d'aménagement global du bourg : dans le cadre de la contractualisation (COCA), une réunion des services du Conseil Général est prévue le 2 juillet pour valider les opérations prévues sur les trois prochaines années. D'ores et déjà le CG a fait savoir son refus du plateau traversant au niveau de la Sagne du Blanc.  
Le projet de rénovation ou démolition de l'ancienne poste a été repoussé en 2016.
- L'extinction de l'éclairage public interviendra dans la nuit du 1er au 2 juillet.

**Eau – Assainissement :**

- Le rapport final de l'étude assainissement et les zonages sera présenté lors d'une réunion prévue fin juillet avec l'ensemble des partenaires.

**Questions diverses :**

- Le foyer rural demande l'autorisation de faire le tournoi de pétanque du 6 juillet sur le terrain de foot et d'implanter un chapiteau sur l'herbe à proximité. Demande acceptée par le conseil.
- Le parc du Pilat souhaite une mise à jour des chemins communaux et privés. Cette mise à jour est à rendre au 31 juillet. Annie Lagniet sollicite des bonnes volontés pour l'aider.
- Pour pouvoir continuer à fonctionner, le SIANC demande une participation aux communes à hauteur de 10 € par habitation concernée. Pour notre commune cela représenterait une participation de 800 €. Cette décision sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil.

Fin de séance : 23 heures

**Prochaine réunion :** mardi 30 juillet à 20 heures

Affiché le 4 juillet 2013  
Le Maire,  
Robert TARDY